



EXTRAIT
du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

où est écrit ce qui suit :

Séance du vendredi 16 décembre 2016

Présidence de Monsieur LE GOFF Philippe, Maire

Étaient présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, M. CONAN Pierre-Yves, Mme POGAM Marie-Agnès, M. AATACH Houssain, Mme MORVAN Magali, Adjoint, MM. CODEGONI Piero, DAGORN Aimé et KERHERVÉ Guy, Mmes ZIEGLER Evelyne, LE HOUÉROU Annie, LEROY Charline, BIZIEN Déborah et CORBEL Peggy, MM. BOEDÉC Sébastien et HERVÉ Roger, Mmes LE BLEIZ Armelle et BOUALI Katell, MM. KERLOGOT Yannick, PERROT Nicolas et PASQUIOU Pierre, Mme LALANDE Christine, M. BOUDET Alexandre Conseillers Municipaux,

Absents excusés représentés : M. DONNART Jean-Guy, Mme BRAS Mona, M. BUHÉ Thierry, Adjoint, Mme AUFFRET Marie-France, M. DUCAUROY Didier, Mme CHOTARD Isabelle, Conseillers Municipaux, respectivement représentés par MM. CODEGONI Piero, KERHERVÉ Guy, MANCASSOLA Chantal, LE GOFF Philippe, Mme CORBEL Peggy et M. CONAN Pierre-Yves

Absents excusés :

**PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DES 6 CONSEILLERS POUR
SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE GUINGAMP
PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMÉRATION issue de la fusion au
1^{er} janvier 2017 des communautés de communes de Guingamp
Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac,
du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac Argoat et de Paimpol Goëlo**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Guingamp Paimpol Armor Argoat et l'arrêté en date du 15 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération.

Le nombre de sièges attribués à la commune de GUINGAMP est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil

Municipal en mars 2014. La commune de GUINGAMP passe en effet de 11 à 6 conseillers communautaires.

Monsieur le Maire précise que ces six conseillers communautaires doivent être élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à un tour parmi les conseillers communautaires précédemment élus.

Il donne lecture au Conseil Municipal de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe c) qui stipule que «*si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil Municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre des sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.*

Le mandat des conseillers communautaires précédemment élus et non membres du nouvel organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prend fin à compter de la date de la première réunion de ce nouvel organe délibérant.»

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que 2 listes de candidats ont été déposées :

- Liste « Construisons l'avenir »
- Liste « Guingamp autrement et Guingamp ensemble »

Un exemplaire de chaque liste de candidats est joint au procès-verbal.

Monsieur le Maire appelle chaque conseiller municipal pour venir déposer un bulletin dans l'urne dont l'ouverture, après scrutin, s'est faite en présence de Charline LEROY et de Christine LALANDE.

Monsieur le Maire donne les résultats :

Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : **29**

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **29**

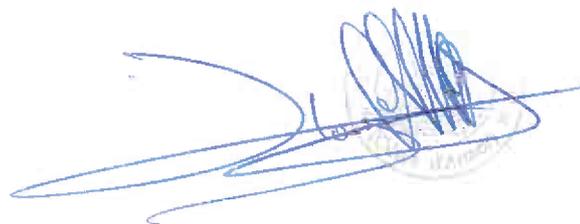
NOM DE LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus
Liste « Construisons l'avenir »	21
Liste « Guingamp autrement et Guingamp ensemble »	8

Monsieur le Maire proclame les listes élues et donne le nom des six conseillers communautaires qui vont siéger au sein du Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération :

- Philippe LE GOFF
- Annie LE HOUEROU
- Aimé DAGORN
- Evelyne ZIEGLER
- Guy KERHERVE
- Pierre PASQUIOU

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Philippe LE GOFF



**ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
PAR LES CONSEILS MUNICIPAUX**

LISTE «Construisons l'avenir»

Philippe LE GOFF

Annie LE HOUÉROU

Aimé DAGORN

Evelyne ZIEGLER

Guy KERHERVÉ

Marie-France AUFFRET

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DU 16DEC 2016

LISTE PRESENTEE PAR GUINGAMP AUTREMENT ET
GUINGAMP ENSEMBLE

- 1) Pierre PASQUIOU
- 2) Katell BOUALI
- 3) Yannick KERLOGOT